



**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

Réservé
au
Moniteur
belge



22091799

TRIBUNAL DE L'ENTREPRISE
DU HAINAUT

18 JUL. 2022

DIVISION MONS
Greffe

N° d'entreprise : **0256 981 407**

Nom

(en entier) : **Centre Hospitalier Régional de la Haute Senne**

(en abrégé) : **CHR Haute Senne**

Forme légale : **Association régie par la Loi du 8 juillet 1976 ayant adopté la forme d'une ASBL**

Adresse complète du siège : **Chaussée de Braine 49 à 7060 Soignies**

Objet de l'acte : Modification apportée à la représentation des membres (AG du 29/06/2022)

Considérant l'extrait de la délibération du Conseil de l'Action Sociale de Soignies du 26 janvier 2022 ;

Attendu que le congé de maternité de 20 semaines de Madame Valentine PLACE, domiciliée Chemin du Tour Bras de Fer 8, à 7060 Soignies, NN 900819 268 41, a pris fin le 23 janvier 2022 ;

Attendu que Madame Valentine PLACE a repris ses fonctions de Conseillère de l'Action Sociale pour le représenter au sein de l'Assemblée générale et du Conseil d'administration du CHR de la Haute Senne comme observateur au 24 janvier 2022 ;

Attendu que le remplacement temporaire assuré par Madame Nicole DE SA PEREIRA Nicole, domiciliée au Boulevard Roosevelt 48, à 7060 Soignies, NN 670627 238 13, a pris fin le 23 janvier 2022 suite au retour de Madame Valentine PLACE ;

PREND ACTE

Article 1 : de la fin du congé de maternité de Madame Valentine PLACE au 23 janvier 2022.

Article 2 : de la reprise de fonction de Madame Valentine PLACE en qualité de représentant du Centre Public d'Action Sociale de Soignies à l'Assemblée générale et en tant qu'observateur au Conseil d'administration du CHR de la Haute Senne au 24 janvier 2022.

Article 3 : de la fin du remplacement de Madame DE SA PEREIRA Nicole au 23 janvier 2022.

Au nom de l'Assemblée générale,

Thérèse TROTTI
Secrétaire

Jean-Christophe GAUTIER
Président

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 29/07/2022 - Annexes du Moniteur belge